
**ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE SUR LA DÉCLARATION DE
PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN
LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN DE NANTES
MÉTROPOLE EN VUE DE LA CRÉATION D'UN GROUPE
SCOLAIRE SUR LE SITE DES ECHALONNIERES SUR LA
COMMUNE DE VERTOU (44)**



Enquête publique du 7 septembre au 7 octobre 2022

**Partie 2 : CONCLUSIONS MOTIVÉES ET
AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Établi en application de l'article R.123-19 du code de l'environnement

Commissaire enquêteur : Claude CHEPEAU
Décision désignation du Tribunal Administratif de Nantes
N° E22000113 / 44 du 30 juin 2022

Table des matières

1. Rappel sommaire de l'enquête publique.....	4
1.1. Objet de l'enquête publique.....	4
1.2. Le projet.....	4
1.3. Déroulement de l'enquête publique.....	4
1.4. Bilan de l'enquête publique.....	5
1.4.1. Analyse quantitative des observations.....	5
1.4.2. Analyse qualitative des observations.....	5
2. Conclusions motivées du commissaire enquêteur.....	6
2.1. Sur la concertation.....	6
2.2. Sur l'information du public.....	6
2.3. Sur la composition et le contenu du dossier d'enquête.....	6
2.4. Sur la justification du projet et son intérêt général.....	7
2.5. Sur la mise en compatibilité du PLU métropolitain.....	7
2.6. Sur les impacts environnementaux du projet.....	8
2.7. Sur les avis émis par les personnes publiques.....	8
2.8. Sur les avis émis par le public.....	8
2.9. Bilan de l'enquête publique.....	8
3. Avis du commissaire enquêteur.....	9

1. Rappel sommaire de l'enquête publique

1.1. Objet de l'enquête publique

L'enquête publique est relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain de Nantes Métropole en vue de la création d'un groupe scolaire sur le site des Echalonnières sur la commune de Vertou (44).

1.2. Le projet

La Ville de Vertou a engagé en 2019 une étude prospective sur les capacités d'accueil des groupes scolaires de son territoire, afin d'anticiper sur les besoins liés aux évolutions démographiques de la commune. Au regard de l'arrivée soutenue et continue de nouvelles populations, l'étude a identifié la nécessité de créer un nouveau groupe scolaire afin de renforcer les capacités d'accueil, mais également de rééquilibrer l'offre éducative sur le territoire communal.

Après expertise territoriale, la Ville a fait le choix d'implanter le nouveau groupe scolaire en continuité du collège Lucie Aubrac, dans le secteur des Échalonnières. Le projet de nouveau groupe scolaire prévoit la création de 20 classes et de 2 classes inclusives.

Par ailleurs, il est nécessaire de faire évoluer le règlement du plan local d'urbanisme métropolitain en vigueur pour permettre la réalisation des accès du futur groupe scolaire. La mise en compatibilité consiste à transformer une partie de la zone Nn présente au nord du site du projet en zone US, dédiée aux équipements publics. Les surfaces relatives à cette évolution sont les suivantes :

- extension d'un secteur US de 8 216 m² ;
- réduction d'un secteur Nn de 8 216 m² ;
- ajout d'un Espace Paysager à Protéger de 1 935 m².

1.3. Déroulement de l'enquête publique

L'arrêté préfectoral n°2022/BPEF/152 du 1 août 2022 a porté ouverture de l'enquête publique unique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain de Nantes Métropole en vue de la création d'un groupe scolaire sur le site des Echalonnières sur la commune de Vertou, pendant 31 jours consécutifs, du mercredi 7 septembre 2022 à 9h au vendredi 7 octobre 2022 à 17h et en a défini les modalités.

L'avis d'enquête publique a fait l'objet de deux parutions les 19/08/2022 et 9/09/2022 dans deux journaux, Ouest-France et Presse-Océan. Il a été affiché en mairie de Vertou (Hôtel de Ville et mairie annexe de Beautour). Il a aussi été affiché sur les sites de Nantes Métropole (siège à Nantes et pôle Loire, Sèvre et Vignoble à Vertou), ainsi qu'autour du site du projet. Ces affichages ont été réalisés quinze jours avant le début de l'enquête et maintenus pendant toute la durée de celle-ci.

La consultation du dossier d'enquête publique pouvait être effectuée :

- en mairie de Vertou, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie au public, par lecture du dossier sous forme papier, ou du dossier sous forme numérique sur un poste informatique mis à disposition du public ;
- par consultation et/ou téléchargement des pièces du dossier sur la page dédiée du site Internet de la Préfecture de la Loire-Atlantique.

Le recueil des observations et propositions du public pouvait être réalisé :

- par écrit, sur un registre d'enquête papier, à feuillets non mobiles, tenu à la disposition du public en mairie de Vertou, aux jours et heures d'ouverture de la mairie ;
- par oral, directement au commissaire enquêteur, lors de ses 4 permanences organisées en mairie de Vertou ;
- par courrier postal, adressé au commissaire enquêteur en mairie de Vertou ;
- par courrier électronique à l'adresse dédiée : enquete.publique.vertou.plu@gmail.com

J'ai assuré quatre permanences au cours de l'enquête publique en mairie de Vertou.

Le dossier d'enquête publique est resté disponible et complet pendant toute la durée de l'enquête publique en mairie de Vertou. Il est également resté disponible en lecture et téléchargement sur la page dédiée du site Internet de la Préfecture de la Loire-Atlantique pendant toute la durée de l'enquête publique.

L'enquête publique s'est déroulée sans incident.

1.4. Bilan de l'enquête publique

1.4.1. Analyse quantitative des observations

Le décompte des visites en permanences et observations du public est le suivant :

Mode des contributions	Nombre
Personnes reçues en permanence en mairie de Vertou	1
Observations dans le registre d'enquête publique papier en mairie de Vertou	0
Lettres reçues en mairie ou remises en permanence	0
Courriers électroniques reçus	2

Il ressort de ce bilan quantitatif que la participation du public à l'enquête publique a été très faible.

1.4.2. Analyse qualitative des observations

L'unique visiteur reçu en permanence en mairie de Vertou cherchait des précisions sur le projet, notamment sa localisation par rapport à des terrains dont il est propriétaire. Il m'a interrogé sur le devenir du groupe scolaire de l'Enclos en centre-ville.

Les deux courriels reçus (cotés CE1 et CE2) portaient sur le sujet des déplacements induits par le futur groupe scolaire et les risques et nuisances éventuellement associés.

2. Conclusions motivées du commissaire enquêteur

2.1. Sur la concertation

La déclaration de projet relative au groupe scolaire des Echalonnières emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain de Nantes Métropole a fait l'objet d'une concertation préalable pendant 15 jours en octobre 2021. Aucune observation n'avait été relevée dans le cadre de cette concertation.

Conclusion du commissaire enquêteur :

Je constate qu'une concertation préalable a été menée selon les modalités prévues par la réglementation. L'absence d'observation lors de cette concertation en 2021 pouvait traduire à la fois une information jugée suffisante sur le projet de nouveau groupe scolaire des Echalonnières et une faible préoccupation de la population.

Cette absence de mobilisation du public en 2021 vient éclairer la très faible participation constatée lors de la présente enquête publique un an plus tard.

2.2. Sur l'information du public

L'information sur l'enquête publique a été réalisée conformément à la réglementation et à l'arrêté préfectoral n°2022/BPEF/152 du 1 août 2022 :

- Les deux publications de l'avis d'enquête publique dans la presse locale ont été effectuées de façon parfaitement satisfaisante en termes de délais et de visibilité ;
- L'affichage de l'avis d'enquête publique en mairie de Vertou, siège de l'enquête, a été réalisé dans les délais prévus et pendant toute la durée de l'enquête ;
- L'affichage de l'avis d'enquête dans plusieurs lieux autour du site du projet a été réalisé de façon conforme du point de vue du format, de la couleur, de la taille des caractères et de la visibilité depuis les voies publiques, pendant toute la durée de l'enquête.

Il est à noter que l'affichage de l'avis d'enquête publique a été réalisé aussi à la mairie annexe de Beautour et sur deux sites de Nantes Métropole (siège à Nantes et pôle de proximité à Vertou).

La Préfecture de la Loire-Atlantique et la commune de Vertou ont assuré la publicité de l'enquête publique chacune sur leur site Internet avant et pendant toute la durée de l'enquête publique.

Conclusion du commissaire enquêteur :

J'estime que l'information du public sur l'enquête publique a été réalisée de façon satisfaisante, en conformité avec la réglementation applicable.

2.3. Sur la composition et le contenu du dossier d'enquête

Selon l'analyse présentée dans mon rapport d'enquête (cf. partie 1 - rapport d'enquête du commissaire enquêteur), le dossier d'enquête publique m'est apparu complet. Il comprenait tous les éléments énoncés à l'article R.123-8 du code de l'environnement.

Conclusion du commissaire enquêteur :

Je conclus que le dossier d'enquête publique était complet et de nature à assurer une information satisfaisante du public sur le projet.

2.4. Sur la justification du projet et son intérêt général

La notice explicative du dossier d'enquête apporte les éléments de motivation du projet de nouveau groupe scolaire au regard de la saturation actuelle des établissements scolaires de Vertou et de la croissance démographique sous-tendue par les développements urbains en cours.

Le choix du site d'implantation du nouveau groupe scolaire a été retenu après une analyse multicritères qui fait ressortir le site des Echalonnières comme le meilleur du point de vue de la surface disponible, de la maîtrise foncière par la Ville de Vertou, de la mutualisation des stationnements et des équipements sportifs des Echalonnières avec le collège voisin Lucie Aubrac, et du rééquilibrage territorial de l'offre scolaire de la commune.

L'intérêt général du projet repose sur six arguments développés dans la notice explicative du dossier :

- renforcement de l'offre éducative ;
- rééquilibrage des effectifs scolaires sur le territoire de la commune ;
- attractivité du centre-bourg à long terme ;
- renforcement des passerelles entre l'école et le collège ;
- mutualisation des aires de stationnement et des équipements sportifs ;
- inscription du projet de construction dans son environnement.

Conclusion du commissaire enquêteur :

Je considère que l'intérêt général du projet de nouveau groupe scolaire apparaît clairement au regard des éléments fournis dans le dossier d'enquête publique. Aucune observation du public n'est venue le contester.

La localisation du futur groupe scolaire, issue d'une analyse multicritères, repose sur des arguments pertinents, notamment le rééquilibrage territorial de l'offre scolaire de Vertou et la possibilité de mutualisation des aires de stationnement et des équipements sportifs des Echalonnières.

2.5. Sur la mise en compatibilité du PLU métropolitain

La zone US du plan local d'urbanisme métropolitain, dédiée aux grands équipements d'intérêt collectif et de services publics qui concourent au fonctionnement de la métropole ainsi qu'aux pôles d'équipements communaux ou intercommunaux, permet l'implantation du futur groupe scolaire, mais pas de ses accès qui se situent en zone naturelle Nn, espaces et milieux naturels de qualité.

La mise en compatibilité du PLUm porte sur 8 216 m² de zone Nn, dont environ 1/3 (près de 2 890 m²) est déjà imperméabilisé (aire de stationnement du collège Lucie Aubrac). La partie de la zone Nn concernée est un espace enclavé entre le boulevard Luc Dejoie et et la zone US actuelle, pour lequel l'évaluation réalisée ne fait pas ressortir d'enjeux environnementaux forts et de présence d'une zone humide.

La modification du PLU métropolitain comporte le classement en Espace Paysager à Protéger de 1 935 m² de boisements existants dans la zone US, qui seront ainsi pérennisés dans le cadre du projet de groupe scolaire.

Conclusion du commissaire enquêteur :

Je considère que la mise en compatibilité du PLU métropolitain porte sur des éléments mineurs en termes de surface et de nature d'espaces concernés, tant à l'échelle de la Ville de Vertou, qu'à celle de Nantes Métropole (0,03% de la zone naturelle), et sans remise en cause des orientations stratégiques métropolitaines du PADD, ni des orientations d'aménagement et de programmation thématiques du PLU métropolitain.

2.6. Sur les impacts environnementaux du projet

L'évaluation environnementale réalisée dans le cadre de la procédure en cours, montre que les enjeux écologiques (enjeux forts et zone humide) sont essentiellement concentrés sur la partie ouest du site, en dehors de la zone US et de son extension envisagée qui doivent accueillir le futur groupe scolaire et ses accès.

Les incidences du projet et de la mise en compatibilité du PLU métropolitain apparaissent ainsi très faibles : absence d'impact sur des espèces protégées, conservation des boisements, préservation des zones humides.

Conclusion du commissaire enquêteur :

Je constate que le projet se développe sur un espace globalement peu sensible, dont les éléments les plus remarquables sont préservés.

2.7. Sur les avis émis par les personnes publiques

Aucune observation défavorable au projet n'a été émise par les personnes publiques associées dans le cadre de l'examen conjoint.

Conclusion du commissaire enquêteur :

Je constate l'absence d'avis défavorable des personnes publiques associées sur le projet et la mise en compatibilité du PLU métropolitain.

2.8. Sur les avis émis par le public

Les deux avis formulés par courrier électronique lors de l'enquête publique ne portent pas sur l'intérêt général du projet de nouveau groupe scolaire et la modification du PLU métropolitain qu'il nécessite, mais sur les aspects de déplacements, de sécurité et de nuisances potentielles qu'il est susceptible d'induire.

Conclusion du commissaire enquêteur :

Je constate que le projet l'intérêt général du projet de groupe scolaire des Echalonnières n'a pas été remis en cause lors de l'enquête publique.
Les questions soulevées par les deux observations formulées pendant l'enquête publique ont reçu de la Mairie de Vertou des réponses que je juge satisfaisantes.

2.9. Bilan de l'enquête publique

L'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain de Nantes Métropole en vue de la création d'un groupe scolaire sur le site des Echalonnières sur la commune de Vertou, n'a pas suscité un grand intérêt de la part du public au regard de la très faible participation observée. Ce constat est relativement cohérent avec le bilan de la concertation réalisée en octobre 2021.

Aucune observation n'est venue remettre en cause l'intérêt général du projet ou contester le déclassement de 0,82 ha de la zone naturelle Nn et leur intégration dans la zone US dédiée à l'accueil des équipements d'intérêt collectif et de services publics.

3. Avis du commissaire enquêteur

En conséquence des conclusions présentées ci-avant,

J'émet un AVIS FAVORABLE à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain de Nantes Métropole en vue de la création d'un groupe scolaire sur le site des Echalonnières sur la commune de Vertou.

Le 23 octobre 2022,

Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude CHEPEAU', with a long horizontal stroke extending to the left.

Claude CHEPEAU